

L'enfance, c'est sacré !



*Politique de prévention et d'intervention
en matière de violence et d'abus sexuels*

*Rôles et mandats du comité d'éthique
et du comité d'application
du CCRSIB*



Janvier 2002

Composition du comité d'éthique

Le comité d'éthique relève directement du conseil d'administration. Le comité est formé de 4 membres :

- ❖ le (la) président(e) du conseil d'administration ;
- ❖ le directeur général du CCRSJB ;
- ❖ deux membres du personnel permanent.

Le comité d'éthique aura le pouvoir de s'adjoindre, de façon ponctuelle et selon le besoin, des membres associés soit :

- ❖ une personne qui peut apporter un éclairage psychosocial (psychologue, travailleur social, sexologue, etc.) ;
- ❖ une personne qui peut apporter un éclairage légal (policier, avocat, criminologue, procureur, etc.) ;
- ❖ un membre du personnel de l'URLS du Centre-du-Québec qui est informé du dossier de la prévention et la sensibilisation des abus sexuels dans le loisir et le sport.

Nomination du comité d'éthique

- ❖ Les membres du comité d'éthique sont nommés par les membres du conseil d'administration.
- ❖ Les participants occasionnels sont nommés par les membres permanents du comité d'éthique.
- ❖ Environ une rencontre par année pour faire une mise à jour du dossier et évaluer l'ensemble des actions du comité.
- ❖ Rencontre, au besoin, si des cas problématiques justifient l'intervention du comité.

Rôles et fonctions du comité d'éthique

- ❖ Voir à la mise en application de la politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle du CCRSJB et en assurer le suivi.
- ❖ Nommer les membres du comité d'application.

Mandats et responsabilités du comité d'éthique

- ❖ Voir à la promotion de la politique auprès des membres du CCRSJB.
- ❖ Suivre l'évolution de la politique et en assurer la mise à jour annuellement.
- ❖ Voir au respect et à l'application des règles et procédures en toutes circonstances.
- ❖ Établir et entretenir les liens appropriés auprès du comité de l'URLS.
- ❖ Procéder à un examen approfondi lorsque requis en concertation avec les personnes intéressées qui assument des fonctions et des responsabilités à l'endroit des jeunes visés en considérant leurs observations verbalement ou par écrit.

- ❖ Transiger directement avec toutes les personnes que le comité juge nécessaires au traitement efficace du dossier.
- ❖ Requérir l'expertise qui lui manque là où elle se trouve.
- ❖ Faire ses recommandations aux membres du conseil d'administration du CCRSJB qui auront à prendre les décisions finales en regard avec la situation.
- ❖ Consigner par écrit toute rencontre, action ou recommandation du comité d'éthique.

Mandats et responsabilités du comité d'application

- ❖ Venir en aide à toute personne aux prises avec un questionnement ou une situation problématique et la diriger vers les autorités compétentes.
- ❖ Voir à l'application de la politique dans le cadre de nos activités.
- ❖ Convenir des services à offrir pour assurer un suivi aux membres.
- ❖ Soutenir et encadrer les employés et les bénévoles du CCRSJB dans l'application de la politique.
- ❖ Rendre disponible l'information concernant la problématique des abus sexuels dans le loisir et le sport ainsi que les règles et procédures à suivre.
- ❖ Intervenir lors de questionnement ou d'événements problématiques.
- ❖ Orienter les dossiers après examen sommaire : questionnement rejeté, refusé suite à des interventions immédiates ou les retenir pour examen.
- ❖ Tout questionnement ou situation problématique sera acheminé au comité d'application responsable du dossier au CCRSJB qui aura à faire une première étape de filtrage.
- ❖ Faire cesser **SANS DÉLAI** l'objet du questionnement.
- ❖ Dans le cas où il serait possible d'apporter une réponse sans qu'il soit nécessaire de réunir le comité, le comité d'application verra à intervenir selon les modalités d'intervention.
- ❖ Dans le cas où le questionnement ou la situation problématique nécessite une recommandation du comité d'éthique, le comité d'application verra à communiquer avec chacun des membres afin de les réunir le plus tôt possible.
- ❖ Dans tous les cas, il sera de mise d'enregistrer la date de réception du questionnement et d'ouvrir un dossier.
- ❖ Le comité procédera à un examen sommaire du questionnement ou de la situation problématique et déterminera l'orientation du dossier (voir Guide d'intervention).
- ❖ Lorsque requis, le comité procédera à l'examen plus approfondi et déterminera l'orientation du dossier (voir Guide d'intervention).
- ❖ Il produira un rapport au comité d'éthique après la réception du questionnement ou de la situation problématique.